

Bulletin d'Adhésion 2013-2014

Section RANDO

(Membres & Entraîneurs)







A retourner AVANT LE 7 OCTOBRE 2013 à Pierre GENETTE (06 89 12 36 41)

COORDONNEES				
Nom =			Date de Naissance =	
Prénom =			N° licence =	
Email =			Téléphone =	
Adresse =				
Personne (nom et télép	hone) à pré	venir en cas d'accident =		
Ce bulletin concerne les adu	ıltes intéres	sés par la randonnée et	le ski-alpinisme, en pratique loisir ou compétition	
COTISATION ET LICEN	ICE			
Prix de la Cotisation =		Adulte = 55€ si 1 adhésion dans la famille ou bien 49€ si 2, 44€ si 3, 38€ si 4 et 33€ si 5 ou plus		
Prix de la Licence Carte Neige Pratiquant ou Compétiteur =		Moniteur Fédéral = 5€ Adulte Pratiquant = 55€ avec l'option "medium" ou 47€ avec l'option "primo" (ou 35€ sans) Adulte Compétiteur = 109€ avec l'option "optimum" (ou 77€ sans) Moniteur Fédéral = 35€ avec l'option "optimum" (ou 0€ sans)		
• En cas de souscription a pratique du ski de randon		e sans option d'assuran	ce, fournir un certificat d'assurance mentionnant la	
TICKETS DE TOMBOL	А			
Prix payé =		Montant facultatif par	multiple de 10€ = (2€ le ticket)	

DIVERS		
Autorisation	Certificat Médical	
de publication**=	à fournir***	

Notes:

- il faut impérativement faire des chèques séparés pour la cotisation, la licence et tickets de tombola
- encaissement des chèques en septembre (cotisation), octobre (licence) et février (tombola)
- l'admission au Ski-Club ne sera effective qu'après réception du dossier complet

SIGNATURE Je m'engage à respecter le règlement intérieur et je souhaite adhérer au Ski Club					
	Si	gnature du membre so	uhaitant adhérer		

Autres bulletins d'inscription disponibles :

- Section ALPIN: contactez Françoise VILLARD (06 67 81 19 66)
- Section NORDIQUE (Compétiteurs) : contactez Franck BOUQUEREL (06 88 47 41 91)
- Section MULTI-ACTIVITÉS: contactez J.C. JAUBERTIE (06 85 02 34 20)

^{**} Répondre OUI ou NON (concerne l'usage des photos et du nom sur internet et dans des articles de presse

^{***} le certificat médical autorisant la pratique du ski de randonnée (et en compétition si nécessaire) est obligatoire